



## CR des élus BIATSS de l'UNSA

### Réunion du Conseil Scientifique du 16 octobre 2012

#### Séance plénière

##### 1. Informations du Président et de la Vice-présidente

CPER (Contrat de Plan Etat Région) : l'UL est en attente d'une information officielle en provenance de la Direction Régionale de la Recherche Technologique et du Conseil Régional.

Les Assises de la Recherche se sont déroulées la semaine passée autour de 3 tables rondes dont une autour de la recherche. Les Directeurs des pôles étaient invités ainsi que toutes les personnes qui ont déposé des propositions sur l'application mise en place à cet effet.

Le contrat de site entre l'Université de Lorraine, les EPST et le CHU est en cours de construction.

Il est envisagé la mise en place d'un PRES du côté de l'enseignement supérieur afin de disposer d'un lieu pour discuter « formations »

Construction budgétaire 2013 : actuellement, il n'y a pas suffisamment de visibilité car on part de quatre modèles économiques différents. La dotation 2013 des laboratoires sera établie à 95% des montants de 2011, l'année 2012 n'étant pas considérée comme servant de référence. Quelques ajustements mécaniques seront opérés en raison des reconfigurations de plusieurs laboratoires. La dotation de fonctionnement de chaque pôle scientifique est fixée à 10 k€. Il est proposé de verser 50% de la part des PPF (Plan Pluri Formation) financés sur la dotation de l'établissement. Au total, 388 700 € seront répartis au pro rata de ce que les fédérations avaient perçues en 2012. Concernant la dotation attribuée au Conseil Scientifique, une enveloppe sera réservée pour cofinancer les projets retenus par la Région Lorraine dans le cadre de l'appel annuel. Le montant du PRECIPUT est de 500 k€ environ.

Le CS devra se prononcer sur la répartition des crédits notamment en ce qui concerne le PRECIPUT versé par l'Agence Nationale de la Recherche (fonctionnement et salaires). Les décisions concernant le soutien aux colloques restera centralisé.

Concernant les frais d'infrastructure 2013, la répartition sera identique à celle de l'an passé. Dans le courant du premier semestre 2013, un groupe de travail composé des directeurs de composante, de laboratoire, de pôle sera mis en place pour définir un modèle économique. Il est rappelé que le premier chantier a été consacré à la convergence du système RH.

##### 2. Approbation du compte rendu de la séance du 25 septembre 2012

Approuvé sous réserve de l'ajout d'une phrase au point relatif à la SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologie).

### **3. Document stratégique sur la recherche**

Présentation par Monsieur Hervé COILLAND. Il est rappelé que le document servira de base au dialogue avec l'état dans le cadre du Contrat Quinquennal.

Depuis 15 jours, des rencontres ont lieu avec les pôles. Toutes les contributions ne pourront pas être intégrées dans le document stratégique (30 à 40 pages). Par conséquent, un document/portefeuille d'actions sera rédigé et pourra être enrichi au delà de la fin novembre contrairement au document stratégique. Le CA du vendredi 19 octobre ne statuera pas sur le document car il est encore en mode contributif.

Un texte sera proposé en ce qui concerne la MSH.

Un membre du Conseil fait remarquer que le doctorat n'est cité que trois fois dans tout le texte et s'interroge sur la place du doctorat dans le dispositif. Il est répondu que le doctorat a toute sa place dans le portefeuille d'actions et que les directeurs des Ecoles Doctorales sont sollicités pour faire des propositions.

Une réflexion a été menée avec les cadres de la Direction de la Recherche et de la Valorisation autour de trois axes : doctorat, recherche, valorisation. Parmi les objectifs : la mise en place d'une gestion aussi performante que celle du CNRS pour les porteurs des actions telles que Labex et Equipex, la mise en place d'un système d'information recherche performant en lien avec le CNRS qui s'applique sur les logiciels de gestion (Apogée, Harpège, Sifac) et une réflexion sera menée afin d'élaborer un plan de communication recherche avec la Direction de la communication.

Concernant le doctorat l'idée est de proposer des actions qui relèvent autant de la stratégie doctorale que de l'accompagnement du doctorant. Un effort devra être fait quant à l'accueil des doctorants étrangers. La formation des doctorants à l'interdisciplinarité et la formation tout au long de la vie sont envisagées.

Un membre du Conseil propose deux actions : la mobilité des Enseignants Chercheurs sortants avec un accompagnement et la prise de risques pour les chercheurs, une réflexion est en cours avec le CNRS pour initier cette prise de risque. Dans le contrat de site avec les EPST, il est prévu des appels à projets « prises de risque ».

### **4. Modalités d'expertise des dossiers Primes d'Excellence Scientifique -PES**

Après discussion, les membres du conseil donnent un avis favorable aux propositions suivantes : les candidats dont les dossiers ont été classés A par les experts nationaux, perçoivent la prime de niveau 1 (7 000 € brut/an). Tous les candidats dont les dossiers ont été classés B, perçoivent la prime de niveau 2 (3 500 € brut/an). Dans le cas où l'enveloppe serait dépassée, le CA sera sollicité afin que tous les candidats classés B puissent bénéficier d'une prime.

Les membres du conseil donnent également un avis favorable pour que l'Université ait recours à l'instance nationale pour la campagne 2013.

### **5. Présentation du projet et de l'enquête ISTEK (Service de la documentation et de l'édition)**

Ce projet concerne l'information scientifique et technique avec 2 volets.

Le 1<sup>er</sup> volet concerne l'acquisition de documents scientifiques : livres électroniques, corpus de revues, corpus de textes littéraires, bases de données.

Le 2<sup>ème</sup> volet concerne la création de la plateforme. L'idée étant de ne pas créer un portail supplémentaire mais d'intégrer les abonnements numériques nationaux.

Tous les chercheurs auront accès au même niveau de documentation. Une enquête est menée auprès des directeurs de laboratoire afin de connaître les ressources pour lesquelles ils n'ont pas d'accès.

#### **6. Avis sur la participation de l'UL au GIS Grid'5000**

GIS = Groupement d'Intérêt Scientifique

Grid'5000 = Globalisation des Ressources Informatiques et des Données (infrastructure d'expérimentation pour les systèmes distribués et le cloud)

Le rapporteur fait état de la demande et précise que le pôle scientifique IAEM ne peut que recommander la participation de l'Université de Lorraine à ce Groupement d'Intérêt Scientifique. La prise en charge de la cotisation en tant que membre associé sera prise en charge par le pôle IAEM.

Un avis unanime est donné par les membres du Conseil.

#### **7. Avis le tableau des colloques et congrès**

Deux demandes sont soumises à l'avis du conseil. Après avoir entendu le rapporteur, le conseil donne un avis favorable à la première demande de soutien (un colloque en médiévistique) pour un montant de 1 000 € et propose de ne pas soutenir le 2<sup>ème</sup> projet, le thème ne relevant pas du domaine scientifique (manifestation en odontologie).

Vos élues UNSA  
Nicole Valence  
Martine Grasset